



Vie de l'Art Sacré

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 10 Septembre 2022

Ordre du Jour

- 1/ Rapport Moral
- 2/ Rapport d'Activités
- 3/ Rapport de Gestion
- 4/ Approbation des comptes
- 5/ Fixation du montant des cotisations
- 6/ Perspective d'Activités
- 7/ Questions diverses

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.
RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : L'association est dirigée par un conseil de 6 membres, élus pour 3 années par l'assemblée générale. Le conseil est renouvelé chaque année par tiers conformément à l'article 12 de nos statuts. Deux membres sont à renouveler. Les membres sont rééligibles.

le vendredi 22 juillet 2022

Le Président
Bruno DESJOBERT

La Secrétaire
Christine BAZIN

Rappel 1

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Vous avez jusqu'au 2 août pour soumettre des points à traiter en questions diverses.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre ne peut porter qu'une seule procuration. Les demandes de représentations doivent être validées préalablement par le conseil.

Toutes les décisions sont prises à main levée.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

Rappel 2

ARTICLE 2 - BUT OBJET de l'association

Cette association a pour objet de développer la connaissance de l'Art Sacré et une pratique vivante des arts sacrés comme l'icône, la mosaïque, la fresque... mais aussi l'architecture, la sculpture sur bois ou sur pierre, la calligraphie ou l'enluminure, le chant liturgique.... Elle est ouverte à tous les arts qui peuvent porter à la méditation ou la prière.

A cette fin elle organise d'une part des rencontres thématiques, des visites, des conférences ou des expositions, d'autre part des ateliers, chantiers ou sessions, d'initiation ou de pratiques partagées.